Envoyé en préfecture le 10/04/2026
Reçu en préfecture le 10/04/2026
Publié le
ID : 056-215602202-20260410-D_07AVRIL26_25-DE

Sainte-Hélène
Santez-Elen

MAIRIE DE SAINTE-HELENE
56700 SAINTE-HELENE
Morbihan

N°D_07AVRIL26_25

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL - *République Française*

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE	PRESENTS	VOTANTS
15	13	15

Conseil Municipal : séance du 07 avril 2026

Le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni, salle de la mairie à 18H30, sous la présidence de Christèle PERREL, Maire.
Convocation et affichage : le 25 mars 2026
Présents : Christèle PERREL, Gladys LE SAUSSE, Yoann FOUILLÉ, Hélène MAHEO, Gilles LE MOROUX, Pierre MARGANA, Marc PUISSEGUR, Loïc BRAULT, Murielle MUSSA-PERETTO, Philippe DOUSSINEAU, Hélène PADELLEC, Karine CONQUER, Simon LE BESCHU DE CHAMPSAVIN.
Absents ayant donné pouvoir : Colette FOUILLOUX à Gladys LE SAUSSE ; Anaïs LE HUNSEC à Christèle PERREL
Absent : /

D_07AVRIL26_25 Flèche de l'Eglise : sélection des 3 candidats admis à présenter une intention architecturale

Madame le Maire expose que la délibération du 30 juin 2025 informait l'assemblée de première démarches entreprises pour la construction d'une nouvelle flèche et autorisait le lancement d'une consultation de maîtrise d'œuvre avec l'accompagnement du CAUE (Conseil en Architecture Urbanisme et Environnement).

La forme choisie pour la consultation d'équipes d'architectes était celle d'une procédure adaptée restreinte avec remise d'intention, permettant une première phase de « candidature », à l'issue de laquelle trois équipes sont présélectionnées pour remettre une intention architecturale. Ces trois équipes sont indemnisées à hauteur de 4500€, l'enveloppe de travaux étant fixée à 450 000€ HT.

Pour la 2ème phase : un jury sera constitué pour étudier les 3 intentions architecturales et choisir le projet le plus proche des attentes de la collectivité, et qui sera mis en œuvre – sous réserve de co-financements suffisant - par la suite. La date de réception des intentions architecturales est prévue pour le 12 juin 2026.

Pour cette 1ère phase de candidature, 8 dossiers ont été reçus. Ils ont été étudiés par le groupe de travail mis en place ainsi que le CAUE. Suite à l'analyse des dossiers (compétences et moyens, motivations, références), il a été attribué les notes de :
84/100 à LE LOCAL D'ARCHITECTURE
69/100 à ARCHAEB – LE BEC
67/100 à CHAGNY ET FLORENT ARCHITECTE

Les autres candidats ont reçu des notes allant de 48 à 62/100.

Après en avoir échangé, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de :

Envoyé en préfecture le 10/04/2026
Reçu en préfecture le 10/04/2026
Publié le
ID : 056-215602202-20260410-D_07AVRIL26_25-DE

➢ Admettre les candidats suivants à présenter une intention architecturale :

- LE LOCAL D'ARCHITECTURE
- ARCHAEB – LE BEC
- CHAGNY ET FLORENT ARCHITECTE

➢ Autoriser Madame le Maire à signer tout document lié à la consultation

Fait et délibéré, aux jour, mois et an que dessus. Au registre sont les signatures

Pour expédition conforme,
Le 7 avril 2026

Le secrétaire de séance
Marc PUISSEGUR

Le Maire,
Christèle PERREL

MAIRIE DE SAINTE-HELENE 56 (MORBIHAN)

Acte rendu exécutoire après transmission au représentant de l'Etat et affichage le

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.